



Formation

## ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DU SECTEUR AIDE ET SOIN À DOMICILE

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de soins et d'aide à la personne à domicile dans le cadre du projet de prévention des risques professionnels spécifiques aux entreprises.



### Objectifs

- ◆ Développer les compétences du salarié lui permettant d'exercer son métier en toute sécurité.
- ◆ Préserver la sécurité des personnes dont ils ont la charge.



### Notre intervention concrètement

- ◆ Organisation d'un stage de 22 h 30 minimum, réparties sur 3 à 6 semaines, par groupe de 6 à 8 stagiaires, dans notre centre AST ou en entreprise.
- ◆ Mise à disposition du matériel nécessaire dans nos salles de formation (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève-personne, verticalisateur, déambulateur, canne, auxiliaire léger de manutention, disque de pivotement, drap de réhaussement, planche de transfert...).
- ◆ Délivrance d'un certificat APSASD au stagiaire, d'une validité de deux ans, sous réserve d'une évaluation favorable.



### + Les plus

- ◆ Le titulaire du certificat APSASD détient par équivalence le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) et le certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).
- ◆ Les formateurs de l'AST sont certifiés INRS.
- ◆ Le GISSET, notre partenaire agréé pour la formation professionnelle, établit pour chaque session une convention de formation.
- ◆ Maintien et actualisation des compétences par recyclage, tous les 2 ans, à votre demande, au sein de notre service.